Image not found or type unknown

Vente de bien immobilier suite faillite personnelle

Par **Berni F**, le **08/11/2009** à **11:28**

Bonjour,

Je souhaite acheter une forêt, j'ai trouvé une annonce intéressante, j'ai visité etc... et j'ai décidé d'acheter.

je n'ai encore rien signé mais me suis aperçu que le vendeur a fait l'objet d'une faillite personnelle (décision datant de 2003)

cette faillite est intervenue dans le cadre d'une faillite de société dont la forme juridique serait : "affaire personnelle commerçant" (je conclu qu'il s'agissait d'une entreprise individuelle)

hors ce vendeur m'a parlé des dernières opérations qu'il aurait effectué il y a environ 10 ans (ce que j'ai pu voir sur place est cohérent avec son discours) ce qui tendrait à impliquer qu'il était propriétaire de ce terrain lorsqu'il a été mis en faillite personnelle.

ma question :
- comment ce vendeur aurait il pu conserver ce terrain - est il possible que ce vendeur soit honnête ?
- comment exclure tout risques d'escroquerie ?

merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés